



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 539

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 458 AUX FINS DE MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION APPLICABLES À LA ZONE Rg 1

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 458.

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2019, le conseil a adopté le premier projet de règlement n° 539 modifiant le règlement de zonage n° 458 aux fins de modifier les normes d'implantation applicables à la zone Rg 1.

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 18 février 2019 à 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Ville-Marie situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud.

L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de modification : l'article 5.27 du règlement de zonage n° 458 est modifié en remplaçant le paragraphe 2. Au cours de cette assemblée, des explications seront données au public et la parole sera accordée aux personnes ou organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement n° 539 est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 23^e jour du mois de janvier 2019.

ORIGINAL SIGNÉ _____

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier